

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Février 1882.

### Chronique générale.

Certains journaux racontent qu'une dis-  
cussion assez vive aurait eu lieu, au der-  
nier conseil des ministres, entre M. de Frey-  
cinet et M. Léon Say, au sujet des dernières  
notes publiées par l'Agence Havas et par le  
Journal des Débats.

L'Agence Havas prétend que ce récit est  
dénudé de tout fondement. Il n'a même pas  
été fait allusion à cet incident, dans lequel  
on a cru voir à tort l'indice d'une divergence  
entre les ministres.

Paris maintient qu'il y a eu discussion  
entre M. de Freycinet et M. Léon Say, et  
que ce dernier est absolument décidé à se  
retirer si la question d'une émission de 3 0/0  
amortissable est encore soulevée.

Les Tablettes affirment que M. Léon Say,  
au conseil des ministres d'avant-hier, a bru-  
talement offert sa démission.

Plusieurs journaux ont parlé de rappro-  
chement entre les deux ministres.

D'après le Monde, il paraîtrait que M. de  
Freycinet attachait un médiocre prix à sa  
réconciliation avec M. Léon Say, et qu'il eût  
préféré que l'incident eût un tout autre dé-  
nouement.

M. Talandier annonce qu'il a renoncé à  
tout projet d'interpellation à propos de l'af-  
faire Lawroff, attendant la réalisation de la  
promesse que M. de Freycinet a faite de dé-  
poser prochainement un projet de loi modi-  
fiant la loi de 1849.

Par contre, on assure que MM. Clémén-  
ceau et Pelletan se proposent de reprendre  
pour leur compte l'interpellation à laquelle  
renonce M. Talandier.

Les commissions sont réunies, mais la  
plupart ne sont pas en nombre.

On parle d'une prorogation de durée  
pour les grands commandements militaires  
dont les titulaires sont arrivés au terme de  
leurs pouvoirs.

Cette prorogation serait nécessitée par  
les difficultés que le ministre de la guerre  
rencontre dans le choix de leurs rempla-  
çants.

Un personnage officiel en rapport avec  
un membre du corps diplomatique a affirmé  
à ce dernier que le voyage que M. Gambetta  
accomplissait en ce moment en Italie était  
concerté avec M. de Freycinet dès le moment  
de son arrivée à la présidence du conseil, et  
que le Président de la République connais-  
sait également le but de l'excursion de l'ex-  
ministre.

#### LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

La grave question du rachat des chemins  
de fer vient d'être soumise à l'Académie  
des sciences morales et politiques, par  
un mémoire très-intéressant, dont nous  
croyons utile de donner la substance à nos  
lecteurs.

Ce travail, prenant pour base des chif-  
fres incontestables, évalué à un milliard  
les sommes à rembourser aux Compagnies,  
pour le matériel et les approvisionnements,  
et à deux milliards environ le prix de  
construction à payer pour les lignes pro-  
ductives, nouvellement créées par les Com-  
pagnies.

Dans ses contrats avec les Compagnies,  
l'Etat s'est réservé le droit de rachat, après  
l'expiration des quinze premières années de  
la concession. Ce rachat doit être payé par  
annuités, égales au moins au produit net de  
la dernière année, et cela pendant tout le  
reste de la concession. Il est tenu, en outre,  
de rembourser en capital le matériel et les  
approvisionnements, ainsi que les sommes

déboursées pour la construction des nouvel-  
les lignes improductives.

Il en résulte que si le gouvernement tient  
à être propriétaire exclusif des chemins de  
fer français, il lui faudrait d'abord un capi-  
tal de trois milliards, et augmenter d'autant  
la dette publique ; payer pendant 70 ans  
des annuités qui s'élèveront à environ huit  
cents millions. En un mot, il faudrait mettre  
à la charge publique 420 millions de rente  
perpétuelle et 700 millions de rente amori-  
ssable pendant un temps moyen de 70  
ans.

Pour tous ceux qui ont quelque souci de  
l'avenir financier de notre pays, ces chiffres  
ne sont-ils pas la condamnation irrévocable  
des projets aventureux qui tendent au ra-  
chat des chemins de fer? (Le National.)

M. l'abbé Dagonne, député invalidé de  
Dinan, qui a succombé le 26 janvier dans la  
nouvelle lutte électorale ouverte et soute-  
nue au profit du candidat officiel, M. Even,  
adresse aux électeurs la lettre suivante :

« Les électeurs de la première circons-  
cription de Dinan qui, le 21 août, m'avaient  
honoré de leur confiance, me sont presque  
tous restés fidèles le 29 janvier.

« La défection de quelques-uns a été  
avantageusement compensée.

« Au dernier scrutin, les suffrages de 462  
de mes concitoyens sont venus accroître la  
majorité qui m'avait envoyé au Corps-Légis-  
latif.

« Que les uns et les autres reçoivent au-  
jourd'hui l'expression de ma sincère recon-  
naissance.

« J'avais fait appel aux hommes d'ordre,  
aux défenseurs des libertés publiques, de  
nos jours si odieusement méconnues, aux  
pères de famille, menacés dans l'éducation  
chrétienne de leurs enfants, aux véritables  
amis de la Religion et de la France.

« Si nous avons été vaincus dans l'arène  
électorale, où trop souvent la passion en-  
trave la liberté, le triomphe est et demeure à  
notre cause, qui est celle de Dieu et de la  
Patrie. Notre défaite est une victoire.

« Les deux luttes qui, à cinq mois d'inter-  
valle, se sont livrées dans ce pays, ont eu  
pour effet de révéler aux conservateurs leur  
force incontestable en leur permettant de se  
compter. Cette révélation, dont les honnêtes  
gens devront savoir profiter, leur laisse au  
cœur de précieuses espérances.

« On ose nous accuser de pression illé-  
gale, de manœuvres indignes, de corruption  
à l'aide d'argent, etc. Ne serait-ce point in-  
tervertir les rôles ?

« Les habitants de la circonscription, qui  
ont tout vu, tout entendu, savent à quoi  
s'en tenir, et, au besoin, ils sauraient de quel  
côté a été le respect de la conscience des  
électeurs.

« Chers concitoyens, merci, courage et  
confiance !!!

» L'abbé DAGORNE. »

M. Even, député républicain, récemment  
élu à Dinan à la suite de l'invalidation de  
l'abbé Dagonne, vient d'être condamné, par  
le tribunal correctionnel dinannais, à cinq  
francs d'amende et dix francs de dommages-  
intérêts, pour coups à un électeur, M. Au-  
bry, qu'il supposait hostile à sa candida-  
ture.

Un aubergiste, nommé Guibert, pour-  
suivi comme complice de M. le député Even,  
s'est vu infliger dix jours de prison et cin-  
quante francs de dommages-intérêts.

#### LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

On peut dire que la question égyptienne  
est résolue, du moins jusqu'à nouvel inci-  
dent.

On télégraphie du Caire que la Chambre  
des notables a fait cette déclaration rassu-  
rante :

Elle ne proposerait aucune modification  
au budget en ce qui concerne les contrôleurs  
européens.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXVI

SOUS LE MÊTRE.

(Suite.)

— Je suis-l-hureuse, madame la comtesse,  
d'avoir l'honneur d'être reçue chez vous, dit M<sup>me</sup>  
Vaurant avec effort.

Gordien, qui était encore derrière elle, se mordit  
les lèvres. Manuel, voyant sa grimace, faillit en per-  
dre le sérieux. Laure avait ouvert son éventail ; le  
comte fronça les sourcils.

Avec une parfaite courtoisie, la comtesse répon-  
dit :

— Madame, tout l'honneur est pour nous.

Quelques phrases d'introduction furent encore  
échangées. M<sup>me</sup> Vaurant continua d'écouter les  
oreilles délicates. Mais Suzanne ne broncha point.  
Son diable de frère, pourtant, faisait une si drôle de  
mine que, tout à coup, elle se glissa de l'autre côté  
du hêtre.

— Accent du Vignebois ! pensait le docteur. Oh !  
oh ! De plus en plus mystérieux ; attention !

M<sup>lle</sup> Fluviane, avec un empressement remarqua-  
ble, avait tendu la main à la veuve Vaurant :

— Chère dame, lui demandait-elle, avez-vous vu  
la petite Céline Colas chez les sœurs ? Cette enfant  
devra suivre un régime prescrit avec beaucoup  
de prévoyance par M. le docteur Delcambre, ici  
présent.

De sa voix mélodieuse, bien timbrée, douce et  
sonore, mais avec son étrange accent provincial :  
— Je suis-t-allée chez les sœurs, répondit M<sup>me</sup>  
Vaurant. La pauvre chère petiotte a grand besoin  
de soins en été. Mais n'y faillira de rien. Vos or-  
donnances, monsieur le docteur, seront suivites  
point par point. Nous la sauverons ! oui, nous la  
sauverons !

— Madame, dit le comte, vous sauvez toujours  
ceux à qui vous vous intéressez.

— Je voudrais sauver tout le monde !

Hasard voulut que ce petit bout de phrase ne  
contint pas une faute. Il était prononcé avec une  
expression chaleureuse à laquelle s'alliait bien  
l'accent du Vignebois.

Laure put abaisser son éventail et s'associer par  
un généreux sourire au vœu de M<sup>me</sup> Vaurant.

Manuel était tenu en respect par des regards  
maternellement affectueux qui rencontraient sans  
cesse les siens.

Alors le docteur, après avoir bien constaté qu'il  
n'existait aucune ressemblance saisissable entre

Manuel et la veuve Vaurant, mais en ayant assez  
entendu pour être d'autre part sûr de son fait,  
s'écriait en un langage inusité à Soreillac :

— Vous êtes certainement, madame, du pays  
de Vignebois ?

— Oui, monsieur le docteur.

Delcambre dit en bon français :

— Monsieur de Sardagne, madame est de votre  
pays. En avez-vous reconnu le patois ?

— Non, docteur ; je n'y entends rien !

— C'est un tort ! vos parents maternels n'au-  
raient pas dû souffrir que leurs domestiques vous  
adressassent un mot de français.

— J'ai été envoyé de bonne heure au collège à  
Paris. Mais, franchement, à quoi bon le charabias  
de nos montagnes ?

— A quoi bon ? vous auriez l'avantage de causer  
avec madame dans la langue qui lui est familière.

— Mille pardons de mon impolitesse, dit Manuel  
à la veuve Vaurant.

— A quoi bon ? reprenait le docteur ; mais  
l'idiome de votre canton est l'un des plus originaux  
de la France entière. Je l'ai à tort traité de patois.  
En le qualifiant de charabias, vous êtes encore  
plus injuste.

— J'ai retiré le mot ; mais ma tante la douai-  
rière de Vervaines, bien qu'elle le sache, l'appelle  
jargon.

— Madame votre tante emploie aussi un terme

impropre. L'italien, un jargon, soit ! Du mauvais  
latin corrompu. L'anglais, un charabias, oui ! Du  
saxon, mélange de bribes latines ou celtiques,  
une macédoine hybride prononcée horriblement et  
assaisonnée à la créole.

— Quelle mouche vous pique ?

— Oh ! docteur !

— Un amalgame de vieux breton, de danois et  
de langues classiques avec trois quarts d'allemand  
dénaturé, le tout estropié comme l'est le français  
par les nègres des Antilles : moé voulu vous ou  
(moi, vouloir voir vous) ; conjugaisons, déclinaï-  
sons, ni tours élégants. Platitude informe, dont  
l'unique qualité est la précision.

— Grâce pour la langue anglaise ; Laure la sait  
un peu et Suzanne l'étudie, dit la comtesse en  
souriant.

— Je les approuve. Il est très-bon de savoir l'an-  
glais ; ce n'en est pas moins un jargon.

— Et le français, docteur ? dit Manuel.

— Une langue impossible que personne ne sait  
prononcer, lire ni écrire correctement.

On riait.

— Parlez-moi de l'eskuara, vulgairement dit  
basque, langue sœur du sanscrit liturgique et du  
tchustchi, langue mère comme l'hébreu ! Parlez-  
moi du breton, que, d'après La Tour d'Auvergne,  
Adam et Ève employaient dans le paradis terrestre ;  
règles euphoniques attestant une rare sensibilité

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 février.

La situation du marché ne s'améliore pas encore aujourd'hui, d'ailleurs c'est le commencement de la liquidation de quinzaine, elle s'annonce comme très-laborieuse. Les quelques reports qu'on traite indiquent une certaine tension dans le taux des capitaux reporteurs.

En clôture, la tendance est meilleure. Nos fonds publics sont à : Le 5 0/0, 113.90 et 114.22; l'amortissable, 81.65 et 81.90; le 3 0/0, 81.92 et 82.20. La Banque de France est à 3,200.

Les cours de la Banque de Paris s'inscrivent à 1,015 et 1,030.

La Société Française Financière a vu il est vrai diminuer les demandes sur ses actions, mais ce qui prouve le bon placement de ses titres, c'est la fermeté des cours dont le niveau se tient à 1,005.

Le Crédit Foncier est bien ferme. Dans l'état d'attente où se trouve le marché, il n'y a guère d'achats que sur des titres qui offrent toute sécurité. Ainsi, les obligations du Crédit Foncier qui rapportent 4.3 0/0 sont activement demandées par l'épargne.

On remarque aussi une certaine animation sur les actions de la Foncière de France et d'Algérie dont les affaires restent tout à fait étrangères à la crise que nous traversons.

Le Crédit Lyonnais garde encore une attitude assez ferme, alors que les autres valeurs fléchissent.

Les demandes ont un courant satisfaisant sur le Crédit Général Français à 600; la reprise sur la Société Nouvelle est sérieuse et se maintient: on traite de 500 à 505.

Quelle que soit l'attitude actuelle du marché vis-à-vis de la Banque Romaine, il n'en est pas moins vrai que le calme revenant après ces deux liquidations, les cours dépasseront 600.

Le Crédit de France est aujourd'hui à 520. Sur le Crédit de Paris, la cote signale les cours de 525.

Les Bons de l'Assurance Financière sont très-demandés à 308; ces titres offrent d'ailleurs une entière sécurité aux capitalistes, puisqu'ils sont garantis par des inscriptions de rentes françaises.

## Chronique militaire.

Le général Billot veut aussi profiter de son passage au ministère de la guerre pour apporter quelques petites modifications à l'uniforme de nos troupes, surtout dans l'infanterie.

Les épaulettes seraient supprimées pour les officiers et remplacées par des signes distinctifs sur la manche.

Le képi fermé avec un plumet retombant, comme les officiers de chasseurs à pied, deviendrait la coiffure d'ordonnance.

Le pantalon rouge aurait une bande noire, comme dans la cavalerie, sans passepoils des deux côtés de la bande.

Ce projet de modification dans l'uniforme est à l'étude depuis la semaine dernière.

On se préoccupe beaucoup, au ministère de la guerre, de la question des armes à répétition.

Des expériences se font avec le fusil à feu intermittent, et à feu continu, qui devra servir à l'armement des troupes d'infanterie, cavalerie et artillerie.

Les fusiliers de la marine sont déjà pourvus de cette arme depuis 1878, étant appelés à combattre de concert avec l'infanterie de ligne.

de l'ouïe, grammaire et syntaxe qui étonnent et charment les vrais linguistes ! Parlez-moi enfin du dialecte du Vignebois, source limpide à laquelle notre chien de français a puisé foule de mots qu'on fait pédalement découler des langues mortes ou des langues abâtardies de nos voisins ! Avant peu, je ferai sur ce sujet un travail spécial. Mais, à mon très-grand regret, je sais fort mal l'idiome du Vignebois.

— Comme moi le français, dit M<sup>me</sup> Vaurant, car je n'ai commencé à m'en servir qu'en Soreillac.

— Où les paysans le massacrent ! ajouta le docteur. Voyez, madame, comment je m'en tire.

Bien sûr maintenant de ne pouvoir être compris par aucune autre personne que la veuve Vaurant, il lui dit dans son idiome :

— Puisque vous êtes du pays de Vignebois, vous en connaissez infailliblement les principales familles, celle, entr'autres, du beau jeune homme que vous regardez avec tant de bienveillance...

— Monsieur ! que dites-vous là ?

— Je suppose que vous avez confié à M. le comte divers secrets importants. Je ne vous les demande pas. Je vous prévins seulement que je les devine en partie. C'est pourquoi, si vous m'y autorisez, j'aurai l'honneur de vous attendre, tout à l'heure, à mi-chemin du Clos-Vaurant.

— J'y consens, monsieur le docteur; mais, assez ! parlez français.

Ce modèle contient neuf cartouches : une dans le canon, une dans l'auge et sept dans le magasin.

La justesse du tir est la même que celle du fusil Gras.

La vitesse paraît même un peu augmentée.

La hausse de l'arme est graduée jusqu'à 1,800 mètres; mais ses portées sont de 2,500 à 3,000 mètres.

Par une circulaire du 4 février courant, le ministre de la marine a décidé que les élèves officiers d'infanterie de marine qui sortiront prochainement de l'École de Saint-Maixent recevront, après les examens de sortie, une permission de 30 jours, en attendant la remise de leur brevet.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous n'avions fait suivre d'aucune réflexion la lettre de MM. Peton et Perreau aux administrateurs de l'Hospice, laissant à l'opinion publique le soin de se prononcer. L'effet produit n'est pas favorable: nous avons reçu à cette occasion deux lettres; nous n'en reproduisons qu'une seule dont l'auteur nous est connu :

« Saumur, 15 février 1882.

» Monsieur le Rédacteur,

» Il semble que MM. les docteurs Peton et Perreau ont été un peu vite en besogne: qu'avaient-ils besoin d'offrir ainsi gratuitement et provisoirement leurs services à la commission hospitalière? Leur concours n'est pas justifié. MM. les docteurs de l'Hospice ont assuré l'Administration que, par esprit d'humanité, ils continueraient leurs soins aux malades avec le même dévouement que par le passé, et ils n'ont point dit ni laissé entendre qu'ils eussent besoin d'aide.

» En s'offrant ainsi spontanément, les jeunes docteurs manquent envers leur aînés, ils peuvent rompre la bonne harmonie qui a toujours régné dans le corps médical de Saumur, et aussi s'exposent à ce qu'on les accuse d'accepter la désorganisation de divers services de l'Hospice, désorganisation bien constatée par leurs collègues.

» Aurait-ils reçu quelques promesses des administrateurs concernant la réorganisation de la pharmacie d'une façon normale, de la lingerie, la restitution d'un cabinet de consultations, etc., etc.? Mais les docteurs auraient lieu d'être froissés: ils ne demandaient pas autre chose.

» En tout cas, l'Administration des Hospices reste dans une singulière impasse vis-à-vis de l'opinion publique, et l'inquiétude est toujours la même.

» Agrérez, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

Au nombre des personnes médaillées pour actes de courage et de dévouement accomplis ou en raison de leur belle conduite, nous trouvons :

— Eh bien ! s'écria Delcambre en se frottant les mains, madame trouve que je ne m'en acquitte pas trop mal pour un Parisien !

## XXVII

### LE SUPPLICE DE CANCALE.

La conversation reprit, ad ornée de toutes les locutions vicieuses du peuple de Vignebois et des campagnes de Soreillac. La jeunesse avait une peine extrême à se contenir.

M<sup>me</sup> Vaurant se retira de très-bonne heure; il faisait encore grand jour.

La comtesse et M<sup>lle</sup> Fluviane se disposaient à l'accompagner; elle leur demanda la permission de dire quelques mots en particulier à M. le maire.

Le comte l'introduisit donc d'abord dans son cabinet, où elle lui remit les quarante mille francs annoncés.

— Je suis très-satisfaite, dit-elle ensuite, d'avoir vu mon neveu. On assure que vous lui destinez la main de mademoiselle votre fille. Puisse cette union être heureuse ! Quant à mes secrets, je les garde et vous prie de continuer à les respecter.

Le comte s'inclina profondément, et reconduisit la digne femme par l'avenue où se trouvèrent la comtesse et M<sup>lle</sup> Fluviane.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

M. Louis Lavigne, marchand boucher à Paris, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine, a reçu une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe pour s'être particulièrement distingué, en janvier 1880, à Saumur, et avoir été blessé en portant secours à un artificier qui allait disparaître sous la glace lors des travaux nécessités par la banquise de Saumur.

Voilà une récompense qui s'est fait longtemps attendre.

Les journaux de Tours nous annoncent la mort de M. Percevault, juge de paix à Tours, allié à une famille de notre ville, et qui compte de nombreux amis parmi nos concitoyens.

La sépulture a eu lieu lundi. Le barreau de Tours, la magistrature et de nombreux amis accompagnaient le regretté magistrat à sa dernière demeure.

M. Robin, comme suppléant de la justice de paix, a prononcé quelques paroles d'adieu.

M. Gouin, président du tribunal, a tenu aussi à rendre hommage au mérite du défunt.

Voici le discours de l'honorable M. Gouin :

« Messieurs,

» M. Percevault, que nous accompagnons à sa dernière demeure, est un de ces magistrats qui, dans leurs modestes fonctions, ont su rendre de véritables services à leurs concitoyens.

» Fils d'une famille honorable du département de la Vienne, il a fait de brillantes études et remporté de nombreux succès au Lycée de Poitiers et à la Faculté de droit de cette ville, où, après avoir soutenu avec éclat sa thèse, il a obtenu le diplôme de docteur en droit.

» Juge suppléant à Parthenay, avoué à La Roche-sur-Yon, où il s'est fait remarquer par son mérite, il a été nommé, en 1863, juge de paix du canton de Langeais. Il occupait cette position lors de la terrible inondation de 1866. Pendant toute la durée de ce fléau, M. Percevault ne quitta pas, pendant plusieurs nuits, la digue qui protégeait la ville de Langeais et que les eaux de la Loire menaçaient de rompre. En 1876, il fut nommé, en reconnaissance de ses services, juge de paix à Chinon, où il resta jusqu'en 1879, époque à laquelle il fut transféré à la justice de paix du canton de Tours-nord. Dans ses divers postes, M. Percevault a toujours su conquérir l'estime de ses justiciables. Son caractère conciliant parvenait bien souvent à apaiser les différends qui les divisaient. Ses conseils leur ont fréquemment rendu plus facile la solution de leurs affaires privées.

» Pendant les quelques trop courtes années, au cours desquelles il a résidé à Tours, ses bonnes qualités ont été appréciées par ceux qui l'ont connu. Un magistrat, qui, pendant longtemps, a dirigé le parquet de la Cour d'Orléans, et qui l'avait connu dans sa jeunesse, est toujours resté pour lui un ami.

» M. Percevault nous a été enlevé rapidement à un âge où il était encore permis d'espérer qu'il pourrait utiliser, dans l'exercice de ses fonctions, son expérience et sa connaissance des affaires judiciaires.

» La considération et l'estime dont leur époux et père était environné, et les sentiments religieux qui l'animaient, sont une consolation pour la digne compagne de sa vie et ses fils auxquels il laisse son exemple à suivre. Qu'ils soient bien persuadés que le souvenir de l'homme de bien, qu'ils regrettent et dont ils pleurent la perte, sera toujours cher à ses amis et aux magistrats près desquels il a passé son existence. »

## LES PLUS IMPOSÉS.

On sait que dans certains cas, par exemple pour contracter des emprunts ou voter des impositions extraordinaires, les Conseils municipaux doivent s'adjoindre les plus imposés de la commune.

Cette disposition de loi déjà ancienne, consacrée par une longue expérience, fondée sur le droit qu'ont les principaux intéressés de contrôler les mesures budgétaires qui pèseront d'abord sur eux, de défendre les intérêts de tous les contribuables dans un Conseil qui peut être ignorant ou partial en matière d'impositions nouvelles, déplaît à nos maîtres républicains. Ils veulent laisser les Conseils municipaux disposer sans contrôle de l'argent des communes. M. Go-

blet vient de déposer un projet en ce sens sur le bureau de la Chambre.

Le Citoyen de Marseille reçoit des détails singulièrement instructifs sur la façon dont les choses se passent à l'hôpital de la Conception depuis que la pharmacie a été enlevée aux sœurs.

« La gravité de ces renseignements, dit le Citoyen, nous paraît telle, que nous n'en voulons parler ici que sous réserve, bien que nous ayons pleine confiance dans la personne qui a bien voulu nous les communiquer.

» Il paraît donc que le désarroi le plus grand règne dans cet hôpital.

» Tandis que, du temps des religieuses, tous les remèdes étaient administrés avant midi, maintenant il est des malades qui, à 7 heures du soir, n'ont pas encore reçu les remèdes désignés.

» On nous cite même une salle, mais comment admettre un fait aussi monstrueux ? dont les malades n'auraient reçu aucun remède pendant plusieurs jours !

» L'insuffisance et l'inexpérience du personnel chargé du service de la pharmacie serait tel, qu'on aurait été obligé de rappeler une religieuse pour lui venir en aide.

» Et cependant, le personnel pharmaceutique a été augmenté, on a voté pour ce service des fonds plus considérables, et c'est à ce beau résultat qu'on est arrivé.

» Faudrait-il croire qu'à Marseille comme à Paris les malades dans les hôpitaux ne constituent qu'un accessoire ? »

## THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la prochaine représentation aura lieu mardi prochain 21 février, c'est-à-dire le mardi-gras, et se composera de :

**Quatre-vingt-Treize**, drame historique à grand spectacle, en 4 actes et 10 tableaux, roman de Victor Hugo, mis à la scène par M. Paul Meurice.

Nous donnerons les titres des tableaux et la distribution des rôles.

## LETTRE DE TUNISIE.

Gafsa, 31 janvier. — Votre lettre m'est arrivée qu'hier, avec un retard considérable; mais nous y sommes habitués, les courriers étant « chourinés » de temps en temps, on faisant semblant de l'être pour se faire payer davantage. Chose remarquable, nous recevons, avec la plus grande régularité, les prospectus des marchands de poêles, ou de persiennes à musique (?), des fabricants de sellerie ou de flanelle incontractile. Entre parenthèses, la flanelle incontractile doit avoir du bon. Je suis parti avec trois chemises; si cela continue, ce ne seront plus que des chapeaux...

Vous voyez que nous sommes toujours à Gafsa. Dire que nous commençons à nous y faire serait de l'exagération. Cependant, pour ma part, je ne m'ennuie pas trop. Il y a quinze jours, nous sommes allés faire un tour du côté du schott, pour décider à rentrer quelques tribus Hamamas, qui ne savaient pas trop si elles devaient suivre Si-Ahmed-ben-Yousef ou rentrer semer leur orge. Quand elles ont vu à l'horizon notre carte de visite, elles se sont décidées tout de suite et ont fait demi-tour. Pendant deux jours, nous avons assisté à un défilé des plus curieux: 600 tentes, avec chameaux, moutons, femmes, chèvres, enfants et batterie de cuisine; quelque chose comme le départ des Hébreux pour la Terre Promise. Ces gens-là ont l'air de se demander ce que le diable nous venons faire chez eux, où ils étaient si tranquilles auparavant, et pour quoi nous ne leur flanquons pas au moins des coups de fusil.

J'ai lâché la maison du Rabbi, notre bataillon étant venu se réinstaller au camp pour faire jouir un bataillon de tirailleurs de la splendide garnison de Gafsa.

Je me suis creusé une tanière dans le goût de celles du Bois-Doré ou du Petit-Gêne. J'ai réussi à construire une cheminée qui ne fume pas, ce qui a du bon; car à 20 à 25 degrés pendant la journée, il gèle légèrement la nuit, et il ne fait pas, sous la tente, une chaleur tropicale.

Après-demain, nous irons sur la route de Tébesa au-devant d'un ravitaillement. Total: cinq jours de route. Il y a, dit-on, à Fériana, où nous allons, des ruines romaines intéressantes. J'ai à peu près épuisé

Gafa. Si j'ai le temps de réunir mes notes et de mettre la dernière main à mes croquis, j'en ferai peut-être hommage à quelque feuille illustrée. Mais les loisirs de la vie de campagne, où il faut être à la fois, comme Robinson, toute espèce de choses, ne sont pas énormes....

#### ANGERS.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante d'Angers, 14 février :

« Les Jésuites, qui étaient en pourparlers avec la municipalité pour la vente de leur immeuble d'Angers, ont renoncé à toute idée de vente en apprenant que la Ville voulait établir dans leur immeuble un grand établissement scolaire. »

Quel « grand établissement scolaire » voulait établir l'administration municipale d'Angers dans la maison des Jésuites ? demande l'Union de l'Ouest.

Sous ce titre : « PRENEZ GARDE AUX FAUX MONNAYEURS », on lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Avis au commerce angevin.

« Les départements voisins, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, ont été, tous ces temps derniers, visités par une bande de faux-monnayeurs qui ont exploité ces contrées aussi longtemps qu'ils ont pu. L'Avant de Loir-et-Cher nous a même annoncé l'arrestation récente de l'un de ces malfaiteurs, d'origine espagnole.

« C'est aujourd'hui le tour de notre pays, et les commerçants d'Angers feront bien de prendre garde aux pièces de cinq francs en argent qui pourraient leur être remises.

« C'est en effet cette monnaie qui est ainsi falsifiée, et plusieurs épiciers des Ponts-de-Cé viennent d'en faire l'épreuve désagréable, pas plus tard que vendredi dernier. Voici l'aspect des pièces incriminées :

« Elles sont à l'effigie de Napoléon III et portent le millésime de 1868. Les mots : Dieu protège la France, sur la tranche, sont en partie recouverts par le métal blanc. Elles pèsent cinq grammes de moins que les pièces de bon aloi. De plus, la pièce sonne comme la monnaie non falsifiée.

« L'individu qui s'était particulièrement chargé de l'émission aux Ponts-de-Cé, paraît, d'après certaines indications, s'être dirigé sur Angers. Voici son signalement :

« Jeune ; taille environ 1 mètre 64 ; petites moustaches noires ; visage maigre et pâle ; blouse blanche et casquette noire.

« Il paraissait faire partie d'une troupe de Bohémiens qui se trouvait également aux Ponts-de-Cé le même jour. Mais, il faut le dire, un premier examen de la gendarmerie a paru décharger ces individus.

« En tout cas, nous répétons aux commerçants angevins :

« Prenez garde aux faux monnayeurs ! »

#### CHINON.

Ces jours derniers on a arrêté à Chinon un individu disant se nommer Durand et ayant volé, dans une voiture de chemin de fer, la valise d'un voyageur.

M. Dulac, commissaire de police à Paris, a découvert que le soi-disant Durand était un nommé Poirier, garçon de salle, qui s'était enfui de Paris, se sachant recherché pour plusieurs vols et escroqueries.

On a découvert également que Poirier, qui est né à Sarreguemines, avait commis en février 1884 un assassinat dans son pays même.

C'est à la suite de cet assassinat que Poirier était venu à Paris, où il s'était caché sous différents noms. Il s'était placé dans un café du quartier Saint-Denis, où il avait volé une montre.

Deux individus, amis du soi-disant Durand, furent soupçonnés de ce vol, arrêtés, puis remis en liberté après la disparition du faux Durand, reconnu seul coupable.

Poirier sera transféré de Chinon à Paris, puis à Sarreguemines.

#### POITIERS.

Mardi on eu lieu, à l'église Notre-Dame, les obsèques du frère Jarlaté, directeur-supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes communales de Poitiers.

Une foule considérable, dans laquelle étaient confondues toutes les classes de la

Société poitevine, était venue rendre un dernier hommage à ce protecteur dévoué de l'enfance.

Les élèves des écoles communales, les élèves du pensionnat de la rue d'Orléans, une députation des élèves de la Grand-Maison, ainsi que la musique de l'Œuvre des Dunes, assistaient à la lugubre cérémonie.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Merveilleux du Vignaux, premier président, M. de Traversay, et deux Frères de la Doctrine chrétienne.

A l'issue de la messe, le corps a été conduit au cimetière de la Pierre-levée, où a eu lieu l'inhumation.

(Journal de la Vienne.)

#### TOURS.

Le Téléphone. — Notre ville ne veut pas rester en arrière avec le progrès, dit le Journal d'Indre-et-Loire ; le téléphone y est installé depuis huit jours, et y fonctionne à la grande satisfaction de ceux qui l'emploient.

On peut voir un fil ayant toute l'apparence d'un fil électrique et télégraphique partir de la maison de commerce d'un notable commerçant de notre ville, M. Lesourd, rue Néricault-Destouches et place Saint-Venant ; il traverse à la hauteur des toits les rues de la Grandière, de Sébastopol, la Fauvette et autres, pour aller rejoindre l'avenue de Grammont. De là, il poursuit son voyage aérien, traverse le pont du Cher et va relier la maison de commerce de Tours avec l'usine à pétrole de M. Lesourd, qui existe au-delà et près le pont du Cher.

Le trajet, en raison des détours, peut bien être évalué à trois ou quatre kilomètres.

Au moyen de ce fil, les communications verbales ont lieu, entre la maison de commerce de Tours et l'usine de Grammont, avec une régularité parfaite.

#### L'ASSOCIATION ARTISTIQUE A TOURS.

M. Jules Bordier, président de l'Association artistique d'Angers, vient d'écrire aux journaux de Tours : « Je m'empresse de vous faire savoir que nous nous sommes assurés, pour notre Concert populaire du 27 courant, le concours de M<sup>me</sup> Risarelli, soprano du théâtre de la Scala de Milan et des concerts du Trocadéro de Paris. »

Le deuxième concert donné à Tours par l'Association angevine promet d'être très-intéressant et attirera certainement une société nombreuse. L'orchestre si remarquable que dirige M. Gustave Lelong est maintenant connu dans cette ville. Tous ceux qui aiment la bonne musique se félicitent de l'avoir entendu ou regrettent de n'avoir pas assisté, le mois dernier, au premier concert.

Un singulier personnage. — Ces jours derniers, on a arrêté à Tours le nommé Delamarre, inculpé de vol.

En passant dans la rue Saint-Martin, il avait soustrait une paire de chaussures, qui se trouvait à un étalage.

Lorsqu'on lui a mis la main au collet, il s'éloignait fort tranquillement, comme s'il eût commis l'acte le plus innocent du monde. Il a déclaré à ceux qui l'arrêtaient qu'il avait fait ce vol pour se faire mettre en prison.

Ses vœux ont été immédiatement comblés.

Delamarre a un genre d'originalité qui se rencontre rarement. Il adore la prison, et quand il l'a méritée, il trouve toujours qu'on ne lui en donne jamais assez.

Ainsi, il y a quelque temps, ayant comparu devant le tribunal correctionnel de Saumur, qui lui infligea huit jours d'emprisonnement, pour vol et vagabondage, Delamarre aurait dit que la peine ne lui convenait pas, parce qu'elle n'était pas assez élevée.

Emprisonné à Tours, sous la prévention de vol de chaussures, comme nous venons de le dire, il aurait manifesté le désir de faire un assez long séjour au Pénitencier. Il ne peut se passer de la captivité, sans doute, parce qu'elle le débarrasse de la préoccupation de pourvoir à ses besoins. Être nourri et logé gratis, voilà tout ce qu'il lui faut.

Lorsqu'on l'a extrait de la prison, samedi dernier, pour le conduire devant le tribunal correctionnel de Tours, il a affirmé de nouveau son amour pour l'emprisonne-

ment. « Vous me reverrez bientôt, a-t-il dit au gardien. »

Le tribunal a remis à une prochaine audience l'affaire concernant ce singulier personnage, afin d'avoir des renseignements sur son passé judiciaire. « Il serait possible, a dit M. le président, que vous ayez intérêt à cacher vos antécédents. »

Nous retrouverons Delamarre à l'audience de samedi. (Journal d'Indre-et-Loire.)

#### TERRIBLE INCENDIE.

Un terrible incendie a éclaté dans la matinée de vendredi dernier, en la maison de M. Moncel, marchand quincaillier à Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine).

Une bonbonne, remplie d'essence de pétrole, échappée par mégarde, s'est répandue dans le magasin et a communiqué le feu, qui, alimenté par de telles matières, eut bientôt envahi toute la maison. C'était jour de marché, et l'incendie fut attaqué avec vigueur ; mais que pouvaient les plus louables efforts de nombreux travailleurs en face des tourbillons de flammes qu'excitaient encore les eaux ! Il fallut se borner à circonscrire le feu et à essayer de préserver les constructions voisines, ce qui fut extrêmement difficile, la maison incendiée se trouvant au centre de la ville, au milieu d'un pâté de maisons très-serrées.

Le soir, il ne restait que des ruines fumantes de l'immeuble de M. Moncel, de toutes ses marchandises, de tout son mobilier, de ses livres, de son linge ; car rien, absolument rien, n'a pu être sauvé. Ses valeurs mêmes, son argent, ses billets, sont restés dans la fournaise.

M. Moncel n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit et au courage d'un jeune gendarme de Martigné qui, au péril de sa vie, a pénétré dans une chambre où se trouvait M. Moncel, à moitié asphyxié, et l'a descendu à l'aide d'une corde. Il a la barbe et les cheveux brûlés.

Tout le monde a fait noblement son devoir. Les sapeurs-pompiers se sont montrés admirables de dévouement, de sang-froid et d'énergie ; mais on cite surtout la belle conduite de la gendarmerie, qui s'est exposée partout où il y avait péril, avec une ardeur, une audace admirables.

Les pertes sont considérables et atteignent, nous dit-on, le chiffre de 100,000 fr.

#### Faits divers.

##### UN NOUVEAU PISTOLET.

Le Standard annonce que le revolver, depuis longtemps l'arme la plus redoutable dans les combats corps à corps, va probablement, avant peu, disparaître du service de l'armée, de la marine, de la police irlandaise et des autres services publics, et être remplacé par un pistolet à quatre coups, qui a été soumis à l'examen de l'autorité militaire et autres corps compétents.

La supériorité du nouveau pistolet sur l'ancienne forme du revolver est considérable et de diverses natures, et on peut presque admettre avec certitude que nous sommes enfin arrivés à la perfection dans la fabrication du pistolet comme arme de guerre. Un des griefs contre l'ancien revolver et toutes ses modifications, c'est la perte de force qui résulte de l'échappement du gaz entre le cylindre tournant et le canon fixe.

C'est aussi ce gaz qui empêche de tenir l'arme de la main gauche pour viser, sous peine de se blesser grièvement.

Un autre point faible, c'est la manière de charger. Lorsqu'on a les doigts engourdis par le froid ou lorsqu'on tremble plus ou moins par suite de l'ardeur de la lutte, il arrive souvent que la cartouche glisse et qu'on perd des moments précieux. Un défaut encore plus grave, c'est que lorsqu'on fait feu coup sur coup, les chambres du revolver se collent ensemble par la plus grande chaleur et refusent de tourner, en se trouvant accidentellement bouchées par un fragment de cartouche, par quelque ordure ou par du sable.

Beaucoup d'hommes ont perdu la vie parce que l'arme refusait son service au moment critique, et les militaires ont attaché la plus grande importance à la sûreté absolue et à la facilité de la charge. Le pistolet nouveau ou pistolet mitrailleuse se compose de quatre canons qui se chargent en même temps avec une cartouche quadruple assez épaisse pour bien tenir entre les doigts.

On peut tirer quarante coups par minute, et les cartouches vides sont rejetées automatiquement. Il n'y a pas d'ouverture par laquelle il puisse s'échapper du gaz, de sorte que l'arme peut être maniée comme un fusil pour viser, et il n'y a ni vis, ni chien, ni projection. On peut s'y fier absolument, surtout s'il n'y a pas à craindre un collement ou un refus de service par suite d'une trop grande chaleur ou de quelque autre accident.

Le mécanisme est recouvert et n'a rien à redouter, soit de l'ordure, soit de la vapeur, soit d'un faux manquement. Le nouveau pistolet peut se charger avec la cartouche réglementaire ordinaire.

#### SARAH BERNHARDT EN VOYAGE.

On lit dans le Journal de Genève du 14 février :

« M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt vient de donner deux représentations à Lausanne. Elle est arrivée d'Italie par le train de Genève et est descendue de wagon, pâle et défaite, emmitouflée de splendides fourrures, et a gagné presque en courant sa voiture, au bras de son impresario, M. Jarret.

« M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt amenait avec elle 4,500 kilos de bagages, qui remplissaient deux wagons. Il a fallu cinq camions pour les transporter au théâtre et à l'hôtel Gibbon.

« Outre les effets de la troupe et ceux de la grande actrice, il y avait jusqu'à des déjeuners et des provisions. On voit que M. Jarret ne néglige rien.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Culture des oignons en carafes ou en assiettes. — Pour les carafes, il y a les jacinthes, les narcisses de Constantinople, le narcissé à fleur jaune, le narcissé ordinaire, le colchique à fleur jaune et à fleur violette, l'amaryllis, etc., etc. — On remplit les carafes d'eau assez pour que le liquide affleure la couronne de l'oignon, et on les laisse quinze jours dans un endroit obscur pour donner aux racines le temps de se développer, puis on les met dans les endroits que les plantes sont destinées à orner.

Pour les assiettes, on prend les crocus, les colchiques, les scilles de Sibérie, le perce-neige et aussi les narcisses et les jacinthes ; mais il vaut mieux choisir des plantes à petites fleurs. — Après avoir rempli une assiette ou une jardinière peu profonde de mousse humide, on dispose les oignons dans la mousse, de telle sorte qu'ils n'y soient pas complètement couverts. Les feuilles ne tardent pas à se montrer, et il suffit de maintenir la mousse humide pour avoir, en hiver, des assiettes fleuries du plus joli effet.

La Lanterne d'Arlequin a eu, la semaine dernière, les honneurs d'une attaque en règle de la part des grands journaux républicains. Le Siècle, journal dans la direction duquel M. Brisson a succédé au légendaire Havin, fulmine contre la Lanterne d'Arlequin. « On la voit, dit-il, dans toute la France, et jusque dans les écoles !... » Tant mieux, dirons-nous ; elle apprendra à la jeune génération à aimer la Patrie et à détester la République. C'est ce que nous voulons, et nous demandons à ceux qui pensent comme nous de nous aider en répandant autour d'eux cette excellente, spirituelle et vaillante petite publication.

Sommaire du n° 46. — Un dîner chez M. Grévy ; Un nouveau ministère ; Les nouveaux ministres ; Ce qui se passe ; Le duc de Frigolet ; En avant ! (poésie) ; La Chasse à Briquet (comte) ; Le Départ du grand ministre (gravure) ; Choses et autres ; A Arlequin (poésie). Les gagnants de l'Enigme du n° 44.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestinaux, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limités) 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.		8 h. 45 matin.	
8 — 25 —				11 h. 12 matin.	
11 15 —		7 — soir.			
1 — 17 soir.		4 55 —			
4 55 —				9 — 10 soir.	
7 50 —		11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 — 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		6 — 38 —	
6 45 —		10 47 —		11 — 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	82 20			Comptoir d'escompte .....	1010			C. gén. Transatlantique .....	510		
3 % amortissable .....	81 85			Crédit de France .....				Canal de Suez .....	2072 50	52	50
3 % amortissable nouveau .....				Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1475	85		Société autrichienne .....	630		
4 1/2 % .....	113 75			Obligations foncières 1877 .....	337 50			OBLIGATIONS.			
5 % .....	114 35			Obligations communales 1879 .....	440	2		Est .....	373		
Obligations du Trésor .....	565			Obligat. foncières 1879 3 % .....	435			Midi .....	372		
Obligations du Trésor nouvelles .....	500			Sec. de Crédit ind. et comm. ....	730			Nord .....	382 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	335			Crédit mobilier .....	560	10		Orléans .....	375		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	305			Est .....	750	20		Ouest .....	371 50		
— 1865, 4 % .....	518			Paris-Lyon-Méditerranée .....	1650	30		Paris-Lyon-Méditerranée .....	376		
— 1869, 3 % .....	397 50			Midi .....	1230			Paris (Grande-Ceinture) .....	385		
— 1871, 3 % .....	392 50			Nord .....	2060	55		Paris-Bourbonnais .....	371 50		
— 1875, 4 % .....	515			Orléans .....	1310	20		Canal de Suez .....	560		
— 1876, 4 % .....	511			Compagnie parisienne du Gaz .....	1520	10					
Banque de France .....	5180										

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (114)

#### MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

#### A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

#### AVIS.

M<sup>me</sup> LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentieuse. (90)

#### J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un premier et un second clerc. (112)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

ON DEMANDE un commanditaire très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

UNE BELLE CHARRETTE toute neuve.

S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

#### AVIS

#### LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharm.

#### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

#### JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

#### LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.

POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages

des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémentine Robert, Octave Féré, Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augé, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Marie Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :

#### Le Cadavre de l'Osérite

Grand roman, par Octave FERRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.



29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
49<sup>e</sup> ANNÉE (1881).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
— cartonné . . . . . 8 50  
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

#### OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des quarante premières années du Magasin pittoresque.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1882, environ 30 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.  
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4°. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29

Paris . . . . . 7 fr. »

Départements . . . . . 8 50

Union postale . . . . . 9

On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°.

Prix, pour Paris, broché . . . . . 45 fr.

— cart., doré sur tranche 48

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume. On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le